

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MALZIEU FORAIN

**Séance du 11 avril 2025**

Le onze avril deux mille vingt-cinq à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de MALZIEU-FORAIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame ROUQUET Colette, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 31 mars 2025.

|                                                                                 |
|---------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Membres en exercice: 11   Présents: 7   Votants: 8   Pour: 8   Contre: 0</b> |
|---------------------------------------------------------------------------------|

**PRÉSENTS** : Madame Colette ROUQUET, Monsieur Jean-Louis SOULIER, Monsieur Marc PRADAL, Madame Nathalie BASTIDE, Monsieur Hervé CHALMETON, Monsieur Thomas DEVAUD, Monsieur Damien MALIGE

**ABSENTS**: Monsieur Hervé BOULET, Monsieur Jean DELMAS, Monsieur Joseph ROBERT

**ABSENTS représentés avec procuration**: Monsieur Franck LAURAIRE représenté par Monsieur Jean-Louis SOULIER

Mr Monsieur Damien MALIGE a été nommé secrétaire.

**OBJET: Compte de gestion 2024 - Budget eau et assainissement  
DE\_2025\_012**

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;  
- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

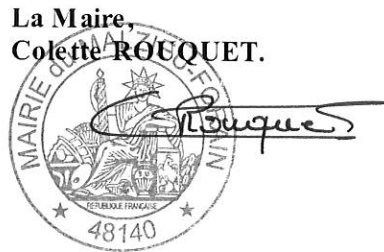
Rendu exécutoire après

Dépôt en Préfecture le :

et publication ou notification le :



La Maire,  
Colette ROUQUET.



Date de transmission de l'acte: 14/04/2025

Date de réception de l'AR: 14/04/2025

048-214800898-DE\_2025\_012-DE

A G E D I